



COQUART & Fils

Notices d'instruction

HYDROCARBURES PETROLIERS - Classe 3-III :
codes ONU 1202 Carburant diesel - Gazole
1202 Huile de chauffe légère

INDICATION SUR LES DANGERS	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	PREMIERS SECOURS
Liquides inflammables et volatils Risques présentés : - la vapeur invisible et plus lourde que l'air se répand au ras du sol, - la vapeur peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans des cuves ou des récipients vides non nettoyés et dans des cavités non ventilées, - l'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'explosion, - le liquide ou la vapeur peut irriter les yeux, la peau, les voies respiratoires L'épandage peut entraîner une pollution des eaux et des sols.	Forme : liquides hydrocarbures 	Ammener la victime hors de la zone polluée. Tenir au repos. Enlever les vêtements et les chaussures souillées. En cas de projections oculaires ou cutanées : laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de brûlures cutanées par le feu : après extinction, protéger la zone brûlée par un pansement stérile. En cas de trouble de la conscience: P.L.S. (position latérale de sécurité) et assistance ventilatoire. En cas de troubles ventilatoires : ventilation artificielle (méthodes orales ou instrumentales) Faire appel à des secours médicalisés.
MANIPULATION / STOCKAGE	EQUIPEMENT DE PROTECTION	MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
	 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse anti-alcool. Neige carbonique. Poudres. Dangers spécifiques : Dégagement de gaz toxiques (CO) Protection des intervenants : Appareil de protection respiratoire isolant autonome.	Arrêter la fuite en évitant, si possible, tout contact avec la peau et les vêtements. Ne provoquer ni flamme, ni étincelle. Pulvériser de l'eau pour abattre les vapeurs. Absorber l'épandage avec du sable ou de la terre. Recueillir le produit Attention à la pollution (eaux-sols) Interdiction de rejet à l'égout (explosion ou pollution) et dans les rivières

Date d'application :
1er JANVIER 1993

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

code
danger
code
matière

30

1202

NATURE DES DANGERS

- LIQUIDE INFLAMMABLE.
- Risque d'explosion des vapeurs en cas de mélange avec l'air.
- Risque d'irritation :
 - pour les yeux et les muqueuses,
 - pour la peau, si contact prolongé avec le liquide.
- Risque d'intoxication par inhalation et par ingestion.
- Risque de brûlures par contact lorsque les produits sont transportés chauds.



PLAQUE-ETIQUETTE
SYMBOLE DE DANGER

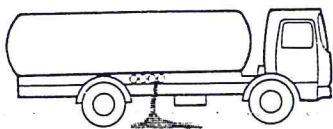
CONSIGNES GÉNÉRALES

(en cas d'accident
ou d'incident)

1. — Se garer hors des agglomérations.
2. — Arrêter tous risques de feu : moteur, circuits électriques, cigarettes...
3. — Eloigner les curieux et signaler le danger.
4. — Faire prévenir gendarmerie, police et sapeurs-pompiers.
5. — Faire établir, en cas de fuite, un cordon de sécurité.

En cas de

Conduite à tenir



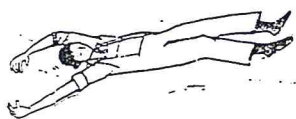
FUITE ou EPANDAGE

- Arrêter la fuite en évitant, si possible, tout contact avec la peau et les vêtements.
- Ne provoquer ni flamme, ni étincelle.
- Pulvériser de l'eau pour abattre les vapeurs.
- ATTENTION A LA POLLUTION (eaux-sols).
- INTERDICTION DE REJET A L'EGOUT (explosion ou pollution) et dans les rivières.
- Absorber l'épandage avec du sable ou de la terre.
- Recueillir le produit.



INCENDIE

- NE PAS UTILISER D'EAU.
- Extincteurs à poudre, à mousse, à CO₂.
- Lorsqu'il est exposé au feu, refroidir le réservoir à l'eau pulvérisée.



SECOURS

- Amener la victime hors de la zone polluée. Tenir au repos.
- Enlever les vêtements et les chaussures souillés.
- En cas de projections oculaires ou cutanées : laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- En cas de brûlures cutanées par le feu : après extinction, protéger la zone brûlée par un pansement stérile.
- En cas de troubles de la conscience : P.L.S. (position latérale de sécurité) et assistance ventilatoire.
- En cas de troubles ventilatoires : ventilation artificielle (méthodes orales ou instrumentales).
- Faire appel à des SECOURS MEDICALISES.

ETABLISSEMENT
EXPEDITEUR
ou
SERVICE
DE SECURITE

Nom : . . .

Adresse :
.....

Telephone

SOUS LE CODE

30
1202

PEUVENT ETRE TRANSPORTES LES PRODUITS SUIVANTS :

Désignation	Signalisation		Classe	Groupe d'emballage
	code danger	numéro ONU		
Carburant diesel - Gazole	30	1202	3	III
Huile de chauffe légère (Fioul domestique)	30	1202	3	III

Nota : Les huiles de chauffe lourdes, fioul lourd n°1 ou n° 2, ayant un point d'éclair supérieur à 61 °C et transportées à chaud à une température égale ou supérieure à leur point d'éclair, sont des matières de Classe **3**, dont le numéro de code matière est **3256**.

Remarque importante :

Les vapeurs d'hydrocarbures contenues dans les compartiments "vides", sont des matières assimilées au liquide qui les a émises.

5.3.2.1.3 de l'ADR :

Il n'est pas nécessaire d'apposer les panneaux de couleur orange prescrits au 5.3.2.1.2. sur les véhicules-citernes ou les unités de transport comportant une ou plusieurs citernes qui transportent des matières des N°s ONU 1202, 1203 ou 1223, ou du carburant aviation classé sous les N°s ONU 1268 ou 1863 mais aucune autre matière dangereuse, **si les panneaux fixés à l'avant et à l'arrière conformément au 5.3.2.1.1. portent le numéro d'identification de danger et le numéro ONU prescrits pour la matière la plus dangereuse transportée, c'est-à-dire la matière ayant le point d'éclair le plus bas.**

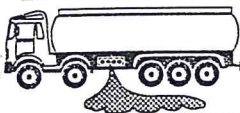
CONSIGNES DE SECURITE

Transport Routier selon le 5.4.3 de l'ADR

30

1202



CHARGEMENT	HYDROCARBURES PETROLIERS - Classe 3-III codes ONU 1202 - Carburant diesel - Gazole 1202 - Huile de chauffe légère (Fioul domestique)
NATURE DU DANGER	* Liquides inflammables et volatils * Risques présentés : - la vapeur, invisible et plus lourde que l'air, se répand au ras du sol, - la vapeur peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans des cuves ou des récipients vides non nettoyés et dans les cavités non ventilées, - l'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'explosion, - le liquide ou la vapeur peut irriter les yeux, la peau, les voies respiratoires. * L'épandage peut entraîner une pollution des eaux et des sols.
PROTECTION INDIVIDUELLE	* Gants, chaussures de sécurité adaptés aux hydrocarbures * 1 baudrier ou un vêtement fluorescent - 1 paire de lunettes de sécurité
MESURES D'ORDRE GENERAL QUE DOIT PRENDRE LE CONDUCTEUR  EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCIDENT	* Supprimer toute source de feu - Ne provoquer ni flamme, ni étincelle : - arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Interdire de fumer. - disposer des signaux sur la route - Prévenir les passants et autres usagers de la route. - tenir le public éloigné de la zone dangereuse et le maintenir du côté d'où vient le vent, - établir, si possible, un périmètre de sécurité. * PREVENIR ou faire prévenir IMMEDIATEMENT : Gendarmerie, Police (tél : 17) et Sapeurs-Pompiers (tél : 18) - Appel des Secours : numéro européen 112.
MESURES SUPPLE- MENTAIRES QUE DOIT PRENDRE LE CONDUCTEUR 	<u>Si les manoeuvres suivantes sont possibles et sans risque pour les personnes :</u> * vérifier la fermeture et l'étanchéité des différents orifices de la citerne, * en cas de fuite ou déversement mineur : avertir toute personne du danger, Si nécessaire, demander aux secours de faire évacuer la zone. * empêcher le liquide de s'écouler vers les égouts, les caves, les tranchées de travail, où les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosible, * endiguer ou absorber le liquide qui se répand avec du sable, de la terre ou avec un autre matériau approprié.
EQUIPEMENT D'INTERVENTION	* Pour intervenir utilement, prévoir : - 1 lampe de sûreté, non métallique, - 2 signaux d'avertissement autoporteurs (cônes ou triangles ou feux orange clignotants), - 1 pelle - 1 produit absorbant pour hydrocarbures.
 INCENDIE	* En cas d'incendie limité sur le véhicule : Utiliser des extincteurs à poudre polyvalente A B C. * En cas d'incendie plus important : évacuer rapidement la zone.
PREMIERS SECOURS	* PREVENIR ou faire prévenir IMMEDIATEMENT les secours d'urgence : Sapeurs-Pompiers ou SAMU - tél.: 18 ou 15 ou 112. * En cas de projection dans les yeux, les laver immédiatement avec de l'eau * Enlever vêtements et chaussures imbibés et souillés par le produit.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
SERVICE POUVANT ETRE APPELE
EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

Société ou Nom :
Adresse :

Téléphone :

LE CODE



S'APPLIQUE AUX MATIERES SUIVANTES :

Matières transportées à cocher par le transporteur ou l'expéditeur	Numéro de code de la matière	Dénominations matières	Classe et chiffre de l'énumération	
	1202	Bitumes fluxés, fluidifiés et fluxés mixtes de point d'éclair inférieur ou égal à 100° C	3	32° c)
	1202	Fuel-oil domestique	3	32° c)
	1202	Fuel-oil lourd n° 1	3	32° c)
	1202	Gasoil	3	32° c)
	1202	Huiles brutes ayant un point d'éclair supérieur à 55° C et inférieur ou égal à 100° C	3	32° c)
	1202	Huiles de chauffage	3	32° c)
	1202	Huile pour moteur diesel	3	32° c)
	1202	Hydrocarbures liquides, purs ou en mélanges, non spécifiés par ailleurs, ayant un point d'éclair supérieur à 55° et inférieur ou égal à 100° C (fuel-oils lourds n° 2, pétrole brut...)	3	32° c)
	1202	Tétrahydronaphtalène	3	32° c)

AFFICHER le code $\frac{30}{1202}$ à la partie supérieure et inférieure
de la plaque jaune orangé - Avant et arrière